Syndicat National
Des Médecins Biologistes

COMMUNIQUE DE PRESSE

PARIS, LE 13/11/2023

BIOLOGIE MEDICALE : LE SNMB APPELLE A LA MAITRISE MEDICALISEE DES DEPENSES

Face à l'augmentation régulière du nombre d'actes de biologie médicale, le SNMB appelle les pouvoirs publics à mieux encadrer la prescription d'actes de biologie, plutôt que de baisser leurs tarifs.

Alors que le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2024 est examiné par le Parlement, le SNMB plaide pour l'introduction de mesures de maitrise médicalisée des dépenses de Biologie, en privilégiant les actes dont la prescription est utile et pertinente.

Parmi les mesures qu'il préconise :

- **Le déremboursement d'examens obsolètes**, comme le dosage du magnésium globulaire, par exemple.
- **Le remboursement de certains examens conditionné à la prescription provenant de spécialités médicales précises** (à l'image de certains médicaments). Cela pourrait être le cas des tests de la vitamine D et de la vitesse de sédimentation dont la prise en charge serait réservée aux prescriptions de certains praticiens.
- **Le remboursement d'examens secondaires, si et seulement si un premier examen s'avère anormal.** Par exemple, dans le cadre d'un bilan thyroïdien il n'est pas nécessaire de doser d'emblée toutes les hormones, mais réaliser des dosages conditionnels en cascade en fonction des anomalies observées.

Selon les calculs du SNMB, si la prise en charge du dosage de la vitamine D était réservée à certaines catégories de médecins, l'économie réalisée pourrait atteindre 40 millions d'euros en année pleine. Car, chez les patients âgés de 16 à 65 ans, seuls 9 % des dosages de vitamine D correspondent, in fine, à une indication recommandée par la HAS (source CNAM).

« Le SNMB est prêt à relever le défi d'une maitrise intelligente des dépenses de Biologie Médicale, dans l'objectif de réduire les dépenses inutiles, redondantes, voire délétères, sans porter atteinte à la nécessaire qualité de la prise en charge médicale », explique Jean-Claude Azoulay, président du SNMB. *« Cette solution serait dans l'intérêt des patients et de la Sécurité sociale. Or, aujourd'hui, les pouvoirs publics multiplient les réductions de tarifs des actes de biologie médicales, créant une spirale infernale menant à l'asphyxie des laboratoires et fragilisant ainsi un acteur clé de notre système de santé, la Biologie participant à plus de 70% des diagnostics médicaux. »*

A propos du SNMB

Fondé en 1927, le Syndicat National des Médecins Biologistes (SNMB) assure la défense des intérêts professionnels, moraux et matériels de ses membres, quel que soit leur diplôme, et participe à l'organisation et à la promotion de la spécialité de biologie médicale.

www.snmbio.com

Contact Presse

Romain Fachéro – +33 7 57 68 31 09 – romain.fachero@agence-constance.fr